

Quand dire c'est faire

J.L. Austin

Illocution (illocution) : un acte qui, en plus de tout ce qu'il fait en tant qu'il est aussi une locution (i.e. en tant qu'il dit quelque chose), produit quelque chose EN disant (d'où le préfixe il). Pour mieux comprendre cette notion, la comparer avec les notions de locution et de perlocution.

Locution (locution) : un acte de langage qui consiste simplement à produire des sons appartenant à un certain vocabulaire, organisés selon les prescriptions d'une certaine grammaire, et possédant une certaine signification (c'est-à-dire des sons employés de la façon déjà indiquée, mais auxquels on donne aussi un certain " sens " et une certaine " référence "). L'acte de locution n'est donc qu'un aspect de la parole, faisant abstraction de ceux qu'elle présenterait en tant qu'illocution ou perlocution : c'est tout simplement l'acte de dire quelque chose.

Perlocution (perlocution) : un acte qui, en plus de faire tout ce qu'il fait en tant qu'il est aussi une locution (i.e. en tant qu'il dit quelque chose), produit quelque chose " PAR le fait " de dire (d'où le préfixe per). Ce qui est alors produit n'est pas nécessairement cela même que ce qu'on dit qu'on produit. (" Je t'avertis ", par exemple, est une perlocution si celui à qui je parle est effrayé - et non simplement averti - par mes paroles.)

ISOLEMENT PRÉLIMINAIRE DU PERFORMATIF [performative]

Il va de soi que le type d'énonciation à considérer ici n'est pas, en général, le non-sens, bien que mésuser du type en question puisse engendrer - nous le verrons - des variétés assez extraordinaires de " non-sens ". Plus exactement, il fait partie de notre seconde classe - celle des imposteurs [masqueraders]: non qu'il se déguise nécessairement en une affirmation de fait, descriptive ou constative; mais il lui arrive très souvent de le faire, et cela - assez étrangement au moment même où il revêt sa forme la plus explicite. Les grammairiens, je crois, n'ont pas su percer ce " déguisement "; quant aux philosophes, ils ne l'ont fait au mieux qu'occasionnellement. Il conviendra donc d'étudier ce type d'énonciation d'abord sous sa forme trompeuse, pour en faire ressortir si possible les caractéristiques en les comparant avec celles de l'affirmation de fait qu'il singe.

Nous prendrons donc comme premiers exemples quelques énonciations qui ne peuvent tomber sous aucune catégorie grammaticale reconnue jusqu'ici, hors celle de l' " affirmation "; des énonciations qui ne sont pas, non plus, des non-sens, et qui ne

contiennent aucun de ces avertisseurs verbaux que les philosophes ont enfin réussi à détecter, ou croient avoir détectés : mots bizarres comme " bon " ou " tous "; auxiliaires suspects comme " devoir " ou " pouvoir "; constructions douteuses telles que la forme hypothétique. Toutes les énonciations que nous allons voir présenteront, comme par hasard, des verbes bien ordinaires, à la première personne du singulier de l'indicatif présent, voix active. Car on peut trouver des énonciations qui satisfont ces conditions et qui, pourtant,

A) ne " décrivent ", ne " rapportent ", ne constatent absolument rien, ne sont pas " vraies ou fausses "; et sont telles que

B) l'énonciation de la phrase est l'exécution d'une action (ou une partie de cette exécution) qu'on ne saurait, répétons-le, décrire tout bonnement comme étant l'acte de dire quelque chose.

Ceci est loin d'être aussi paradoxal qu'il semble, ou que j'ai essayé - un peu trop sommairement - de le faire paraître : on sera déçu, en effet, par les exemples que nous allons maintenant donner.

Exemples :

(E. a) " Oui [je le veux] (c'est-à-dire je prends cette femme comme épouse légitime) " - ce " oui " étant prononcé au cours de la cérémonie du mariage.

(E. b) " Je baptise ce bateau le Queen Elizabeth " - comme on dit lorsqu'on brise une bouteille contre la coque.

(E. c) " Je donne et lègue ma montre à mon frère " - comme on peut lire dans un testament.

(E. d) " Je vous parie six pence qu'il pleuvra demain. "

Pour ces exemples, il semble clair qu'énoncer la phrase (dans les circonstances appropriées, évidemment), ce n'est ni décrire ce qu'il faut bien reconnaître que je suis en train de faire en parlant ainsi, ni affirmer que je le fais : c'est le faire. Aucune des énonciations citées n'est vraie ou fausse : j'affirme la chose comme allant de soi et ne la discute pas. On n'a pas plus besoin de démontrer cette assertion qu'il n'y a à prouver que " Damnation! " n'est ni vrai ni faux : il se peut que l'énonciation " serve à mettre au courant " - mais c'est là tout autre chose. Baptiser un bateau, c'est dire (dans les circonstances

appropriées) les mots " Je baptise... " etc. Quand je dis, à la mairie ou à l'autel, etc., " Oui [je le veux] ", je ne fais pas le reportage d'un mariage : je me marie.

Quel nom donner à une phrase ou à une énonciation de ce type? Je propose de l'appeler une phrase performative ou une énonciation performative ou - par souci de brièveté - un " performatif ". Le terme " performatif " sera utilisé dans une grande variété de cas et de constructions (tous apparentés), à peu près comme l'est le terme " impératif ". Ce nom dérive, bien sûr, du verbe [anglais] perform, verbe qu'on emploie d'ordinaire avec le substantif " action " : il indique que produire l'énonciation est exécuter une action (on ne considère pas, habituellement, cette production-là comme ne faisant que dire quelque chose).

Un certain nombre d'autres termes peuvent se présenter à l'esprit, chacun étant susceptible de recouvrir convenablement telle ou telle classe plus ou moins étendue de performatifs : de nombreux performatifs, par exemple, sont des énonciations contractuelles ("je parie ") ou déclaratoires ("je déclare la guerre "). Mais aucun terme d'usage courant, que je sache, ne saurait avoir assez d'extension pour les recouvrir toutes. Parmi les termes techniques, il y en a un qui, peut-être, se rapprocherait le plus de ce que nous cherchons. Il s'agit du mot [anglais] operative, tel qu'il est employé (au sens strict) par les hommes de loi, lorsqu'ils veulent se référer à la partie (i.e. aux clauses) d'un acte juridique qui sert à effectuer la transaction elle-même (: son but principal) - un transfert de biens, ou que sais-je ? le reste du document ne faisant que " débiter " les circonstances dans lesquelles la transaction devra s'effectuer. Mais operative a d'autres significations; de nos jours, il est même souvent employé pour signifier à peine plus qu'" important ". J'ai donc préféré un mot nouveau, auquel nous serons peut-être moins portés (bien que son étymologie ne soit pas à négliger complètement) à rattacher une signification préconçue.

PEUT-IL ARRIVER QUE DIRE UNE CHOSE, CE SOIT LA FAIRE?

Allons-nous donc affirmer, par exemple, que

" Se marier, c'est dire quelques mots ", ou que

" Parier, c'est simplement dire quelque chose " ?

Une telle doctrine semble d'abord étrange, sinon désinvolte; mais pourvue de garanties suffisantes, elle peut en venir à perdre toute étrangeté.

On peut opposer aux formules qui précèdent une première objection, valable, et qui n'est pas sans une certaine importance. Dans de très nombreux cas, en effet, il est possible d'exécuter un acte d'un genre tout à fait identique, non pas en énonçant des mots - qu'ils soient écrits ou prononcés -, mais d'une autre manière. Je puis, par exemple, en certains lieux, contracter mariage par simple cohabitation; ou parier avec un totalisateur, en glissant une pièce dans une fente. Peut-être devrions-nous alors convertir les propositions citées plus haut et les exprimer comme suit : " Dire quelques mots bien déterminés, c'est se marier ", ou " Se marier, c'est, en certains cas, simplement dire quelques mots ", ou " Dire simplement telle chose, c'est parier ".

Mais la vraie raison pour laquelle ce genre de remarques semble dangereux, tient probablement à un autre fait évident, sur lequel nous aurons à revenir en détail, et que voici. Prononcer des mots, en effet, est d'ordinaire un événement capital, ou même l'événement capital, dans l'exécution [performance] de l'acte (de parier, ou de quoi encore?), exécution qui constitue pour une part la visée de l'énonciation; mais elle est loin de constituer d'ordinaire - si jamais elle le fait - l'unique élément nécessaire pour qu'on puisse considérer l'acte comme exécuté. Disons, d'une manière générale, qu'il est toujours nécessaire que les circonstances dans lesquelles les mots sont prononcés soient d'une certaine façon (ou de plusieurs façons) appropriées, et qu'il est d'habitude nécessaire que celui-là même qui parle, ou d'autres personnes, exécutent aussi certaines autres actions - actions " physiques " ou " mentales ", ou même actes consistant à prononcer ultérieurement d'autres paroles. C'est ainsi que pour baptiser un bateau, il est essentiel que je sois la personne désignée pour le faire; que pour me marier (chrétiennement), il est essentiel que je ne sois pas déjà marié avec une femme vivante, saine d'esprit et non divorcée, etc. Pour qu'un pari ait été engagé, il est nécessaire en général que la proposition du pari ait été acceptée par un partenaire (lequel a dû faire quelque chose, dire " D'accord! ", par exemple). Et l'on peut difficilement parler d'un don si je dis " Je te le donne ", mais ne tends point l'objet en question.

Jusqu'ici tout va bien. L'action pourrait être exécutée autrement que par une énonciation performative, et de toute façon les circonstances - parmi lesquelles d'autres actions - doivent être appropriées. Mais il se peut qu'en objectant, nous ayons à l'esprit quelque chose de bien différent, et cette fois de tout à fait erroné - surtout lorsque nous pensons à quelques-uns des performatifs les plus impressionnants, tels que " Je promets de... " Personne ne niera, je pense, que ces mots doivent être prononcés " sérieusement ", et de façon à être pris " au sérieux ". Cette remarque, quoique vague, est assez vraie en général; il s'agit d'ailleurs là d'un solide lieu commun dans les discussions sur la portée d'une énonciation, quelle qu'elle soit. Je ne dois pas être en train de plaisanter, par exemple, ou d'écrire un poème. Mais il nous arrive souvent d'avoir l'impression que le sérieux des

mots leur vient de ce qu'ils ont été prononcés seulement comme le signe extérieur et visible d'un acte intérieur et spirituel - signe commode dont le rôle serait de conserver les traces de l'acte ou d'en informer les autres. Dès lors le pas est vite franchi qui mène à croire ou à supposer, sans s'en rendre compte, que dans bien des cas l'énonciation extérieure est la description, vraie ou fausse, d'un événement intérieur. On trouvera l'expression classique de cette idée dans Hippolyte (v. 612) où Hippolyte dit : " ma langue prêta serment, mais non pas mon cur " (ou mon esprit ou quelque autre artiste dans les coulisses). C'est ainsi que " Je promets de... " m'oblige : enregistre mon acceptation spirituelle de chaînes non moins spirituelles.

Il est réconfortant de remarquer, dans ce dernier exemple, comment l'excès de profondeur - ou plutôt de solennité - fraye tout de suite la voie à l'immoralité. Car celui qui dit " Promettre ne consiste pas simplement à prononcer des mots : c'est un acte intérieur et spirituel! " sera sans doute considéré comme un moraliste dont le sérieux contraste avec l'esprit superficiel d'une génération de théoriciens : nous le voyons ainsi comme il se voit lui-même, mesurant les profondeurs invisibles de l'espace éthique, avec toute la distinction d'un spécialiste du *sui generis*! Pourtant, il fournit à Hippolyte une échappatoire, au bigame une excuse pour son " Oui [je prends cette femme...] ", et au bookmaker marron une défense pour son " Je parie ". Non : la précision et la moralité sont toutes deux du côté de celui qui dit tout simplement : notre parole, c'est notre engagement.

Une fois exclu ce genre d'actes intérieurs, fictifs, pouvons-nous supposer que tout autre élément dont on exige, d'ordinaire, qu'il accompagne une énonciation telle que " Je promets que... " ou " Oui [je prends cette femme...] ", est en fait décrit par cette énonciation, de sorte qu'il la rendrait vraie par sa présence, ou fausse par son absence? Eh bien, en commençant par le dernier cas, nous allons tout de suite considérer ce que nous disons, de fait, de l'énonciation lorsque l'un ou l'autre de ses éléments concomitants habituels est absent : en aucun cas nous ne disons que l'énonciation était fausse, mais plutôt que l'énonciation - ou mieux, l'acte (la promesse, par exemple) - était nulle et non avenue [void], ou donnée de mauvaise foi, ou non exécutée, ou quelque chose de semblable. Dans le cas particulier de la promesse, comme dans celui de beaucoup d'autres performatifs, il convient que la personne qui promet ait une certaine intention (ici, par exemple, celle de tenir parole). Il semble même que de tous les éléments concomitants, celui-là soit le plus apte à être ce que décrit ou enregistre effectivement le " Je promets ". De fait, ne parlons-nous pas d'une " fausse " promesse lorsqu'une telle intention est absente? Parler ainsi ne signifie pourtant pas que l'énonciation " Je promets que... " soit fausse, dans le sens où la personne, affirmant faire, ne ferait pas, ou décrivant, décrirait mal, rapporterait mal. Car elle promet, effectivement : la promesse, ici, n'est même pas

nulle et non avenue, bien que donnée de mauvaise foi. Son énonciation est peut-être trompeuse; elle induira probablement en erreur, et elle est sans nul doute incorrecte. Mais elle n'est pas un mensonge ou une affirmation manquée. Tout au plus pourrait-on trouver une raison de dire qu'elle implique ou introduit un mensonge ou une affirmation manquée (dans la mesure où le déclarant a l'intention de faire quelque chose); mais c'est là une toute autre question. De plus, nous ne parlons pas d'un faux pari ou d'un faux baptême; et que nous parlions, de fait, d'une fausse promesse, ne nous compromet pas plus que de parler d'un faux mouvement. " Faux " n'est pas un terme nécessairement réservé aux seules affirmations.